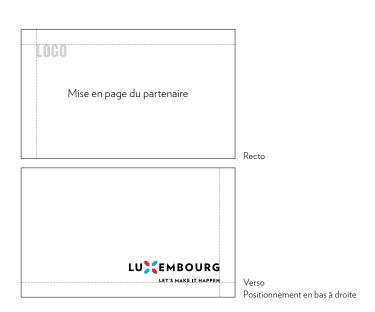


## Carte de visite

En tant que **chambre professionnelle**, vous pouvez utiliser la marque LuXembourg en co-branding sur une **carte de visite** – le co-branding étant défini comme l'association de la marque Luxembourg avec une ou plusieurs identité(s) visuelle(s) d'un ou plusieurs partenaires.



 La Signature du Luxembourg doit être placée sur le bord inférieur du verso en tenant compte de l'écart minimal de 2 « L » par rapport au bord de l'espace utilisable sur le verso de la carte.

